

△

(N° 292.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1847.

Crédit de 1,200,000 francs au Département des Travaux Publics, pour l'entrepôt d'Anvers, le canal de la Campine et le canal d'embranchement vers Turnhout.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations tend à ouvrir au Département des Travaux Publics des crédits extraordinaires à concurrence de 1,200,000 fr., répartis ainsi qu'il suit :

Pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers fr.	540,000
Pour dépenses complémentaires du canal de la Campine	280,000
Pour dépenses complémentaires du canal d'embranchement sur Turnhout	380,000
Ensemble . . . fr.	<u>1,200,000</u>

Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.

Crédit demandé : 540,000 fr.

La loi du 29 septembre 1842 a ouvert au Gouvernement un crédit de 1,500,000 fr. pour l'achèvement de l'entrepôt général de commerce d'Anvers.

Les travaux de fondations furent d'abord adjugés et soumissionnés jusqu'à concurrence d'une somme de . . . fr.	<u>287,595 27</u>
A reporter	287,595 27

Report fr. 287,595 27

Les projets définitifs ayant été dressés et approuvés; il y eut une entreprise à forfait pour tous les travaux à exécuter à partir du sol, et cette entreprise a été consentie au prix de . 1,157,000 00

Pendant l'exécution des travaux, la commission directrice, instituée par arrêté ministériel du 18 novembre 1845, fit connaître au Département des Travaux Publics que, d'après les plans approuvés, le terrain au-dessous du hangar à construire dans la cour principale, était destiné à être remblayé de manière que ce hangar n'aurait pas de caves; que cependant l'établissement de caves serait d'une grande utilité pour le commerce qui pourrait y déposer des marchandises d'encombrement, qui, faute d'emplacement spécial, devraient, comme aujourd'hui, être placées en plein air. Ces considérations ayant été reconnues fondées, la construction de caves sous le hangar précité fut décidée, et il en est résulté une dépense de 35,700 00

Une discussion ayant été soulevée dans la Chambre des Représentants à l'occasion d'une pétition par laquelle on demandait que les bâtiments de l'entrepôt fussent rendus totalement incombustibles par la substitution de la fonte et du fer au bois, l'on pensa que, sans admettre la demande dans la généralité de ses termes, il serait convenable d'établir un système de galeries en fonte et en fer.

La commission directrice déclara, par l'organe de son président, que, par les travaux supplémentaires proposés, les locaux à mettre à la disposition du commerce recevraient une amélioration remarquable; que ces travaux augmenteraient d'ailleurs la valeur réelle de l'entrepôt, propriété de l'État.

Ces considérations portèrent le Département des Travaux Publics à accueillir la proposition de la commission, et l'adoption de cette proposition donna lieu à un surcroît de dépense de 152,000 00

Indépendamment des travaux proprement dits, différentes autres dépenses ont dû être imputées sur le crédit spécial de 1,500,000 fr.; les dépenses pour emprises de terrains, les frais de justice, et les dépenses de personnel ordinaire et extraordinaire attaché aux travaux, se montaient, à la fin de 1846, à la somme totale de 112,786 20

Ainsi, à l'époque précitée, les dépenses autorisées s'élevaient au chiffre de fr. 1,705,081 47

D'autres changements et améliorations ont également été

A reporter fr. 1,705,081 47

Report fr. 1,705,081 47

proposés, mais le Département des Travaux Publics n'a pas cru devoir les admettre, par le motif que le crédit se trouvait déjà dépassé et qu'il était indispensable d'obtenir au préalable un crédit supplémentaire.

Ces améliorations semblent toutefois porter le caractère d'utilité réelle : il s'agit d'abord de l'exhaussement du hangar de la grande cour de l'entrepôt. La commission directrice fait observer à cet égard que, depuis longtemps, le commerce des tabacs et le commerce des céréales et des graines oléagineuses sont gênés par l'insuffisance des locaux destinés au dépôt et à la manipulation de ces divers objets; que cette insuffisance de locaux oblige à échantillonner les tabacs dans les cours;

Que la partie de l'entrepôt destinée aux céréales et aux graines est insuffisante et ne pourra guère recevoir que le quart de ce qui arrive à Anvers, le surplus devant être déposé dans des magasins particuliers, d'où résultent de nombreux inconvénients pour le commerce et pour l'administration.

La dépense à faire de ce chef est évaluée
à fr. 94,000 00

La seconde amélioration indiquée consiste dans le renforcement de la charpente des pavillons : il a été reconnu que la modification proposée serait avantageuse à la solidité des constructions, en augmentant la raideur des solives dont les dimensions ne paraissent pas suffisantes, eu égard au poids de plus de 11,000 kilog., qu'elles sont destinées à supporter.

Ce changement, tout dans l'intérêt de l'édifice, exigerait une augmentation de dépense
de fr. 40,000 00

Enfin, la troisième proposition a pour objet le remplacement de la toiture en bois par une toiture en fonte, afin de rendre le bâtiment plus incombustible; ce changement n'a pas encore été l'objet d'une résolution définitive. Il en résulterait un surcroît de dépense de fr. 50,000 00

Ainsi les travaux supplémentaires proposés mais non encore approuvés comportent une somme de fr. 164,000 00

A reporter fr. 164,000 00 1,705,081 47

Reports fr.	164,000 00	1,705,081 47
Et en y ajoutant pour frais du personnel jusqu'à l'achèvement des travaux, et pour l'im- prévu une somme de	20,918 53	
L'on aura un total de fr.	184,918 53	184,918 53
Et le coût de la construction de l'entrepôt serait de . . .		1,890,000 00
Si à ce chiffre l'on ajoute la somme de 150,000 fr. deman- dée par la commission directrice pour l'établissement d'un système de chargement et de déchargement et de garbage dans l'intérieur des magasins, complètement indispensable pour la mise en exploitation de l'entrepôt		150,000 00
La dépense totale serait de		2,040,000 00
Le crédit alloué n'étant que de		1,500,000 00
Il reste à obtenir une allocation de		540,000 00

Cette demande se justifie par la nécessité d'achever et de compléter les bâtiments commencés, afin de pouvoir les livrer prochainement au commerce, qui en ressent le plus pressant besoin.

Canal de la Campine.

Crédit demandé : 280,000 fr.

En allouant un premier crédit de 1,750,000 fr. la loi du 29 septembre 1842 (art. 2, § 4) a décrété le principe de la construction d'un canal de jonction du canal de Maestricht à Bois-le-Duc au Rupel.

Il a ensuite été statué par une loi du 10 février 1843, que le canal à creuser se composerait de deux sections, savoir :

La première section : de Bocholt à la Pierre-Bleue ;

La deuxième section : de la Pierre-Bleue à Herenthals.

Quatre crédits ont été successivement accordés pour l'exécution de ces deux sections du canal de la Campine, savoir :

Par la loi du 29 septembre 1842. fr.	1,750,000 00
Par la loi du 24 juillet 1844.	1,110,000 00
Par la loi du 24 septembre 1845	950,000 00
Par la loi du 18 juillet 1846.	200,000 00
Ensemble. . . . fr.	4,010,000 00

En demandant, pour la continuation des travaux de construction du canal de la Campine, le crédit de 200,000 fr. qui a été alloué au Département

des Travaux Publics par la loi du 18 juillet 1846, le Gouvernement n'a pas laissé ignorer à la législature que le découvert était déjà à cette époque de fr. 555,925-15 (voir l'annexe n° 1 de l'exposé des motifs n° 307 des Documents parlementaires, session de 1845-1846).

Le tableau ci-joint (annexe n° I) indique l'emploi qui a été fait des quatre crédits ouverts jusqu'à ce jour.

Le tableau ci-joint (annexe n° II) dont le montant s'élève à la somme de fr. 157,222-55, indique quels ont été les engagements pris ou les dépenses effectuées depuis l'époque de la présentation du projet de loi du 18 juillet 1846.

Le montant de ce tableau forme, avec la somme de fr. 135,925-15 non couverte par le crédit de 200,000 fr., un total de fr. 275,147-68, égal à l'insuffisance résultant du tableau n° 1.

Par le nouveau crédit de 280,000 fr. qui est demandé aujourd'hui, et qui permettra de faire face aux engagements contractés, le coût de la construction des deux sections du canal de la Campine, du canal de Bois-le-Duc à Herent-hals se trouvera porté à 4,290,000 fr.

La longueur des deux sections du canal de la Campine étant de 57,000 mètr., soit de 11 $\frac{1}{2}$ lieues de 5,000 mètr., le chiffre des frais d'établissement de ces deux sections correspond à une dépense moyenne de 575,043 fr. par lieue de 5,000 mètr.

Canal d'embranchement vers Turnhout.

Crédit demandé : 580,000 fr.

La loi du 6 avril 1845, qui décrète la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, a alloué un crédit de 1,040,000 fr. pour l'exécution de ce travail.

Le tableau ci-joint (annexe n° III) indique l'emploi qui a été fait du crédit alloué.

L'une des causes qui a contribué à porter le chiffre de la dépense au delà des estimations, est la nécessité où s'est trouvé le Gouvernement de pourvoir, au prix de certains sacrifices, au maintien sur les travaux, pendant l'hiver de 1845 à 1846, des 2,000 ouvriers qui étaient employés à la construction du canal d'embranchement vers Turnhout. La dépense additionnelle, à laquelle cette mesure a donné lieu, s'est élevée au chiffre de fr. 128,514-42.

Au moyen du crédit de 580,000 fr. que le Gouvernement demande aujourd'hui, il pourra faire face aux engagements pris et aux dépenses résultant du travail exécuté qui pourraient encore rester à solder.

Le prix d'exécution du canal d'embranchement se trouvera, de la sorte, porté à 1,420,000 fr.

Ce canal ayant une longueur de 25,754 mètres, soit de cinq lieues de 5,000 mètres, le chiffre de 1,420,000 fr. correspond à une dépense moyenne de 284,000 fr. par lieue de 5,000 mètres.

L'art 4 du projet de loi porte autorisation d'émettre, au fur et à mesure des besoins, des bons du trésor pour couvrir ces dépenses extraordinaires.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Indépendamment de la somme de 1,500,000 fr. allouée par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers, il est ouvert, pour le même objet, un nouveau crédit de cinq cent quarante mille francs (540,000 fr.).

ART. 2.

Indépendamment des crédits de 1,750,000, de 1,110,000, de 950,000 et de 200,000 fr., successivement alloués par les lois des 29 septembre 1842, 24 juillet 1844, 24 septembre 1845 et 18 juillet 1846, pour les travaux du canal de la Campine, il est ouvert pour les mêmes travaux, un nouveau crédit de deux cent quatre-vingt mille francs (280,000 fr.).

ART. 5.

Indépendamment du crédit de 1,040,000 fr., voté par la loi du 6 avril 1845, pour la construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, il est ouvert, pour le même objet, un nouveau crédit de trois cent quatre-vingt mille francs (380,000 fr.).

ART. 4.

Ces dépenses seront provisoirement couvertes au moyen d'émissions de bons du trésor.

Donné à Lacken, le 13 avril 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.

I.

Canal de la Campine.

Quatre crédits successifs ont été accordés pour l'établissement du canal de la Campine, savoir :

1 ^o Un crédit, par la loi du 29 septembre 1842 (art. 2, § 4),	
de fr.	1,750,000 00
2 ^o Un crédit, par la loi du 24 juillet 1844, de	1,110,000 00
3 ^o Un crédit, par la loi du 24 septembre 1845, de	950,000 00
4 ^o Un crédit, par la loi du 18 juillet 1846, de	200,000 00
Ensemble. . . fr.	<u>4,010,000 00</u>

Ces crédits ont été consacrés à la construction des deux sections du canal comprises entre Bocholt et Herenthals.

Sommes payées ou engagées.

Les terrassements et une partie des ouvrages d'art de la première section du canal ont été adjugés moyennant une somme de fr.	1,515,000 00
Les travaux de construction des ponts ont été adjugés moyennant une somme de	185,900 00
La fourniture, le transport et la pose des tabliers des cinq ponts suspendus, ont été adjugés moyennant une somme de	29,670 00
La construction d'un pont-tournant, au point où la route de Liège à Bois-le-Duc est coupée par le canal de la Campine, a été entreprise moyennant une somme de	18,180 00
Les travaux ayant pour but l'élargissement du canal, sur 2,600 mètres de longueur, à l'amont du bassin de Lommel, contigu à la route de Liège à Bois-le-Duc, ont été entrepris moyennant une somme de	10,696 81
Les travaux de gazonnement, destinés à consolider une partie des digues en remblai, ont été entrepris moyennant une somme de	27,500 00
A reporter. . . . fr.	<u>1,586,946 81</u>

Report. fr.	1,586,946 81
Travaux d'élargissement de la rigole de prise d'eau pour l'alimentation du canal de la Campine, en amont de l'écluse de Hocht	9,670 48
Les travaux ayant pour but de revêtir, sur une hauteur de 1 ^m ,50 et une longueur de 23,200 mètres en gazons soutenus par un tunage, une partie des talus en déblais, ont été entrepris moyennant une somme de	20,648 00
Les travaux de construction de contre-digues, destinées à consolider les parties de digues établies sur un sol spongieux et compressible, et d'exhaussement de partie de bermes réservées au pied des digues, ont été entrepris moyennant une somme de	20,614 58
Les travaux de renforcement des digues ont été entrepris moyennant une somme de	17,815 55
Les terrassements et les ouvrages d'art de la deuxième section du canal ont été adjugés pour la somme de	1,669,000 00
Le revêtement en gazons des talus intérieurs des digues des neuf premiers biefs ont été entrepris moyennant une somme de	41,957 94
Les terrains acquis à l'amiable ou expropriés judiciairement pour l'établissement des deux sections de canal ont absorbé, jusqu'à ce jour, une somme de	577,061 71
Les frais d'études ont absorbé une somme de	16,694 25
Les traitements et salaires du personnel attaché à la direction et à la surveillance des travaux, s'élèvent jusqu'à ce jour à	177,094 70
La construction de portes de garde, en prolongement des culées et volée du pont tournant de Bocholt, placé à la jonction du canal de la Campine avec celui de Bois-le-Duc, a été entreprise moyennant	22,645 79
La plantation et le semis des terrains, bordant les deux rives de la première section, ont absorbé jusqu'à ce jour, une somme de	8,000 00
Les travaux de revêtement en gazons des talus intérieurs des digues de la 2 ^e section ont absorbé une somme de	51,078 54
Les travaux d'amélioration et de consolidation des ouvrages de la 2 ^e section ont absorbé une somme de	27,255 55
Les travaux supplémentaires et d'amélioration des fondations des écluses n ^{os} 2 et 3 de la 2 ^e section, ont été entrepris moyennant une somme de	27,000 00
Les travaux d'élargissement de la 1 ^{re} section du canal de la Campine, dans la commune de Lommel absorberont une somme de	200,000 00
A reporter. fr.	4,253,461 68

Report	4,255,461 68
Les travaux de prolongation de la 2 ^e section sur une longueur de 1,345 mètr., en partant d'un point pris à 123 mètr. de l'écluse n ^o 11 du canal jusqu'à l'écluse n ^o 6 de la Petite-Nêthe canalisée ont absorbé une somme de	17,456 00
La fourniture du matériel nécessaire à la manœuvre et à l'entretien des écluses, des ponts et des déversoirs de la 2 ^e section du canal a été adjudgée moyennant une somme de	12,250 00
Total fr.	<u>4,285,147 68</u>
Les sommes dépensées ou engagées s'élèvent donc à . . fr.	4,285,147 68
Les quatre crédits successivement alloués s'élèvent à . . .	<u>4,010,000 00</u>
Insuffisance	275,147 68

Le Gouvernement demande aujourd'hui un cinquième crédit de deux cent quatre-vingt mille francs (280,000 fr.) supérieur de 7,000 fr. environ au chiffre des créances actuellement constatées et qui offre ainsi quelque latitude, pour le payement de ce qui pourrait ultérieurement se trouver encore dû.

II.

Canal de la Campine.*Sommes engagées ou dépensées depuis le 1^{er} juillet 1846.*

Élargissement de la rigole d'alimentation du canal de la Campine	9,670 46
Terrains acquis à l'amiable ou expropriés judiciairement	54,936 05
Plantation et semis de terrains	6,000 00
Prolongation de la 2 ^e section sur une longueur de 1,545 mètr., en partant d'un point pris à 125 mètr. de l'écluse n ^o 11 du canal jusqu'à l'écluse n ^o 6 de la Petite-Nèthe canalisée	17,436 00
Fourriture du matériel nécessaire à la manœuvre et à l'entretien des écluses, des ponts et des déversoirs de la 2 ^e section du canal	12,250 00
Frais d'études	11,229 55
Traitements et salaires	23,754 90
Dépenses résultant de modifications apportées aux portes de garde établies en prolongement des culées et volée du pont tournant de Bocholt, placé à la jonction du canal de la Campine avec celui de Bois-le-Duc	1,945 79
Total fr.	<u>157,222 55</u>
Sommes engagées ou dépensées fr.	157,222 55
Insuffisance constatée à la date du 1 ^{er} juillet 1846.	<u>155,925 15</u>
Total , fr.	<u>273,147 68</u>

III.

Canal d'embranchement vers Turnhout.

Crédit ouvert par la loi du 6 avril 1845, pour l'établissement du canal d'embranchement vers Turnhout. . . . fr.	<u>1,040,000 00</u>
--	---------------------

Sommes payées ou engagées :

Les travaux de construction de ce canal d'embranchement ont été adjugés moyennant une somme de	934,000 00
Dans le but de donner de l'occupation à 2,000 ouvriers, des travaux de terrassement ont été continués pendant l'hiver 1845 à 1846, ce qui a occasionné une dépense supplémentaire de	128,514 42
Les terrains acquis à l'amiable ou expropriés judiciairement ont absorbé, jusqu'à ce jour, une somme de	325,560 70
Les traitements et salaires du personnel attaché à la direction et à la surveillance des travaux, s'élèvent, jusqu'à ce jour, à	<u>20,131 67</u>
Les sommes dépensées ou engagées s'élèvent donc à	1,407,906 79
Le crédit alloué s'élève à	<u>1,040,000 00</u>
Insuffisance. . . . fr.	367,906 79

Le Gouvernement demande aujourd'hui un crédit de trois cent quatre-vingt mille francs (380,000 fr.), qui le mettra à même de solder les sommes engagées ainsi que les dépenses qui seraient encore éventuellement la conséquence de l'établissement du canal d'embranchement vers Turnhout.